



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# Communiqué de presse

## **UN DIFFÉREND RELATIF À LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE MARITIME ENTRE LE GHANA ET LE TOGO DANS LE GOLFE DE GUINÉE EST SOUMIS À UNE CHAMBRE SPÉCIALE DU TRIBUNAL**

Par ordonnance datée d'aujourd'hui, le Tribunal international du droit de la mer a constitué une chambre spéciale pour connaître du différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Ghana et le Togo dans le golfe de Guinée. La Chambre spéciale se compose du Président Heidar (Islande), de la Vice-Présidente Chadha (Inde), des juges Caracciolo (Italie), Rhee (République de Corée) et Marciniak (Pologne), ainsi que des juges ad hoc Dapo Akande (Royaume-Uni), désigné par le Ghana, et Makane Moïse Mbengue (Sénégal), désigné par le Togo. La Chambre sera présidée par le Président Heidar.

Les Parties sont convenues, durant les consultations avec le Président Heidar tenues au Tribunal les 2 et 3 juin 2026, de transférer la procédure arbitrale introduite par le Ghana sur le fondement de l'annexe VII de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à une chambre spéciale du Tribunal devant être constituée en application de l'article 15, paragraphe 2, du Statut.

L'ordonnance portant constitution de la Chambre spéciale peut être consultée sur le [site Web](#) du Tribunal. L'affaire a été inscrite au Rôle des affaires sous le numéro 36.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.  
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org)